



République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 29 mars 2022

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Angélique VAN HOECKE, adjointe au maire

Présents : 13

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD

Votants : 16

Absents excusés : Patrick DUMAS (procuration à Emmanuelle LAURE), Cécile MAGNIN (procuration à Emmanuelle LAURE), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET)

Absents : Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Janine BAIL

2022_14 - Objet : Approbation du compte administratif de l'année 2021 – Boulangerie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Madame Angélique VAN HOECKE, première adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de la boulangerie,

Considérant que Monsieur Michel BRULHART, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Angélique VAN HOECKE pour le vote du compte administratif,

Madame Angélique VAN HOECKE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur pour la boulangerie comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	74 753,20 €	-	-
Opérations de l'exercice	0,00 €	20 833,88 €	16 956,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	95 587,08 €	16 956,00 €	0,00 €
Résultat de clôture	-	95 587,08 €	16 956,00 €	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville dressé par l'ordonnateur pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré.

La Présidente,
Angélique VAN HOECKE

